

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE
LA REGION NAZAIRIENNE ET DE
L'ESTUAIRE**

DECISION N°2020.00165 DU 25 MAI 2020

**DIRECTION DU CYCLE DE L'EAU
SERVICE ASSAINISSEMENT**

**Objet : Demande de subvention à l'Agence
de l'Eau**

Le Président de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ;

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie du Covid 19 ;

Considérant que le Président se voit attribué de plein droit, par l'article 1 de l'ordonnance n°2020-91, l'ensemble des attributions de l'organe délibérant mentionné à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, à l'exception des matières énumérées du 1° au 7° de ce même article, lesquelles sont expressément exclues de la délégation ;

Considérant que La CARENE, associée avec un consortium de partenaires (TreaTech / Leroux & Lotz / CEREMA / SEM Liger / GRTgaz), ainsi que le Grand Port Maritime de Nantes-Saint-Nazaire, a décidé de participer en tant que maître d'ouvrage, à un projet innovant portant sur le traitement de boues d'épuration, par le procédé de gazéification hydrothermale.

DECIDE :

Article 1 - De lancer une étude de faisabilité technique-économique-environnementale, afin de permettre d'évaluer la faisabilité projet, avant la phase de construction éventuelles d'un démonstrateur, qui fera l'objet, le cas-échéant, d'une autre demande de subvention.

Article 2 - De solliciter une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau dans le cadre du lancement de l'étude faisabilité technique-économique-environnementale, pour un montant estimé à 120 000 € HT.

Article 3 - La recette correspondante sera constatée sur le compte 13 de l'AP du budget Principal.

Article 4 - La présente décision sera transmise à M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Nazaire et portée à la connaissance de Mmes et MM. les Conseillers Communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

Article 5 - Le Président de la CARENE et le Receveur percepteur de la trésorerie municipale de Saint-Nazaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Saint-Nazaire, le 25 mai 2020

Le Président,

David SAMZUN

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'David Samzun'.

Conformément à la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ainsi qu'à l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie du Covid 19, le Président de l'EPCI informera sans délai et par tout moyen l'ensemble des conseillers communautaires maintenus en fonction, ainsi que les conseillers municipaux et communautaires élus dès le premier tour non encore en fonction, des décisions prises dans le cadre de ses attributions



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : La CARENE

Utilisateur : GUENEGO Audrey

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Actes réglementaires
Numéro de l'acte:	D202000165
Date de la décision:	2020-05-25 00:00:00+02
Objet:	Etude de faisabilité technique-économique-environnementale Démonstrateur - Demande de subvention à l'Agence de l'Eau
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	7.5.1 - demandes de subventions
Identifiant unique:	044-244400644-20200525-D202000165-AR
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
044-244400644-20200525-D202000165-AR-1-1_0.xml	text/xml	983
nom de original:		
DEC165_20200525_Demande subvention Agence de l'eau.pdf	application/pdf	68788
nom de métier:		
99_AR-044-244400644-20200525-D202000165-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	68788

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 mai 2020 à 07h54min54s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 mai 2020 à 07h54min55s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 mai 2020 à 07h54min57s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 mai 2020 à 07h55min06s	Reçu par le MI le 2020-05-28